



«C'est le déclassement assuré» : quand la France veut taxer les riches, nos voisins font tout pour les attirer

Par Jean Kedroff

Il y a 6 jours

taxe fiscalité France



Selon le dernier «Henley Private Wealth Migration Report», 142.000 millionnaires au total auront quitté leur pays en 2025, un record depuis le début de la décennie. *Augustin Lazaroïu / stock.adobe.com*

DÉCRYPTAGE – Tandis que l'on rêve, à Paris, de résorber le déficit public sur le dos des plus fortunés, certains voisins multiplient les incitations pour attirer les capitaux. Au risque pour la France de s'isoler fiscalement.

Lorsqu'il enseignait l'art de «*plumer l'oie*» par l'impôt, Jean-Baptiste Colbert préconisait d'en tirer «*le plus possible de plumes avec le moins possible de cris*». Le renouveau du débat français sur la taxation des plus fortunés risque bien d'obtenir

l'inverse : beaucoup de cris pour peu de plumes. En prônant un alourdissement de la fiscalité sur les plus riches, que ce soit via la taxe Zucman ou en augmentant la flat tax sur les revenus du capital de 30 % actuellement à 33 % voire 36 % dès 2026, la gauche pense avoir trouvé la solution pour résorber le déficit chronique des finances publiques sans réduire les dépenses. Ce florilège de mesures confiscatoires tranche pourtant avec la stratégie de bon nombre de nos voisins, qui s'efforcent au contraire d'attirer capitaux et talents – au risque, pour la France, de s'isoler davantage fiscalement.

«Un régime fiscal n'existe jamais seul, mais toujours en rapport avec les régimes qui l'entourent», rappelle Jean-Philippe Delsol, avocat et président de l'Institut de recherches économiques et fiscales. Or, après un pic à la fin des années 1990, la taxation des plus fortunés suit partout dans l'OCDE une tendance à l'allègement. *«Le postulat de départ, c'est que, dans une économie mondialisée à forte intensité capitaliste, un impôt raisonnable constitue un avantage décisif : il stimule l'investissement, limite l'exil fiscal et nourrit la croissance»,* poursuit le fiscaliste. La Suède, pourtant de tradition égalitaire et longtemps championne des prélèvements, fait figure de cas d'école. *«Les droits de succession y ont été totalement supprimés en 2004, puis l'impôt sur la fortune trois ans plus tard, des réformes qui ont largement contribué à la prospérité actuelle du pays»,* souligne-t-il.

L'eldorado italien

La France a cherché, quoique tardivement, à s'inscrire elle aussi dans cette tendance : en 2017, Emmanuel Macron supprime l'impôt sur la fortune (ISF) au profit d'un impôt sur la fortune immobilière (IFI) et instaure la fameuse «flat tax» de 30 % sur les revenus du capital. Mais on n'efface pas une tradition bien ancrée, et notre pays conserve, malgré ces efforts, l'un des systèmes fiscaux les plus lourds du monde sur les hauts patrimoines. *«Ce qui frappe le plus, ce sont les taux de prélèvement sur les successions, pouvant atteindre 45 % au-delà de 1,8 million d'euros»,* confie Franco Pozzi, fiscaliste milanais qui accompagne depuis quelques années les nombreux exilés fiscaux venus s'installer en Italie. *«Ici, les héritiers directs bénéficient d'un abattement d'un million d'euros et ne paient que 4 % au-delà. Pour les non-apparentés, le taux grimpe à 8 %»,* souligne-t-il.

Notre voisin transalpin a fait de l'accueil des «nouveaux résidents» étrangers un pilier de sa politique économique. En 2017, pour attirer des capitaux dans la péninsule, le gouvernement italien a plafonné à 100.000 euros l'impôt sur l'ensemble des revenus

étrangers pour ses nouveaux résidents fiscaux. Et bien que porté à 200.000 € en 2024 par Giorgia Meloni, *«ce montant forfaitaire reste valable quinze ans, ce qui offre une stabilité fiscale très appréciée des nouveaux arrivants»*, observe Franco Pozzi. Ils étaient 1200 à céder à l'attrait de l'Italie en 2023, le double en 2024, et la dynamique se maintient en 2025. D'où viennent ces transfuges ? De France, bien sûr, mais aussi d'Allemagne, où la fiscalité successorale se rapproche du modèle français, et du Royaume-Uni, où le statut avantageux des «non-dom» a été fortement restreint en avril 2025. *«On a pour nous le bon vin et le soleil, mais pas seulement»*, sourit Franco Pozzi.

Le Portugal se bat, lui, pour rapatrier ses émigrés ayant fait carrière à l'étranger, en leur accordant une exonération de 50 % sur leurs revenus d'activité pendant cinq ans, dans la limite des 250.000 euros par an. La loi de finances pour 2024 étend le régime fiscal aux «anciens résidents» se réinstallant dans le pays d'ici à 2026. Depuis 2019, ils sont déjà 37.000 à en avoir bénéficié, rapporte le journal *Público*.

Dumping fiscal

À l'échelle globale, la compétition pour attirer les plus fortunés n'a jamais été aussi rude. Selon le dernier *«Henley Private Wealth Migration Report»*, en date du mois de juin, 142.000 millionnaires au total auront quitté leur pays en 2025, un record depuis le début de la décennie. *«Dans cette compétition, certains États raflent la mise en pratiquant le dumping fiscal, souvent au détriment des grandes économies européennes au système social plus égalitaire»*, souligne Jean-Philippe Delsol. En tête : les Émirats arabes unis, qui ont gagné en 2025 9800 millionnaires, suivis des États-Unis (+7500), de l'Italie (+3600), de la Suisse (+3000), du Portugal (+1400) et de la Grèce (+1200). La France, elle, fait office de repoussoir : avec 800 départs, elle figure parmi les pays les moins attractifs au monde, derrière l'Espagne et l'Allemagne notamment.

Des chiffres, certes, relativisés par le Conseil d'analyse économique (CAE), qui constate dans une étude de septembre dernier que *«les hauts patrimoines et hauts revenus du capital sont relativement peu mobiles»* et qu'une hausse de 2 milliards d'euros de recettes fiscales sur le capital dont disposent le 1 % des ménages les plus fortunés conduirait à un exil fiscal de «seulement» 0,06 à 0,6 % d'entre eux. Mais rappelons que la taxe Zucman, dont le sort dépend encore du nouveau gouvernement, viserait uniquement les foyers détenant plus de 100 millions d'euros de patrimoine — environ 1800 familles, soit une infime fraction du fameux 1 %

considéré dans ladite étude. Or ce sont précisément ces ultra-riches qui sont les plus susceptibles de relocaliser leur fortune, au risque d'une perte irréversible pour le pays. *«Surtout, contrairement à l'ISF ou à l'IFI, elle vise également le capital professionnel : c'est du jamais vu non seulement en France, mais dans le reste du monde, et c'est le déclassement assuré»*, s'inquiète Jean-Philippe Delsol.

Outre-Atlantique, la compétition se joue également sur le front désormais stratégique des cryptoactifs. Déterminé à faire des États-Unis *«la capitale mondiale des cryptomonnaies»*, Donald Trump envisage de supprimer purement et simplement l'impôt sur les plus-values générées par les monnaies numériques. *«C'est clairement sur la table*, estime Wesley Barton, directeur du cabinet spécialisé The Network Firm. *Alléger ou supprimer cette taxe serait l'un des moyens les plus simples pour Trump de séduire les investisseurs.»* Une façon pour les États-Unis, déjà au cœur de nombreux projets blockchain, de capter des milliards de dollars en capitaux. *«Un afflux qui se ferait, à nouveau, au détriment de la France, où une taxe de 30 % s'applique dès qu'un bitcoin est converti en euros ou en dollars»*, abonde Lukas Enzersdorfer-Konrad, codirecteur de Bitpanda. À force de vouloir plumer l'oie, la France risque bien de se retrouver sans plume... ni oie.

La rédaction vous conseille

- Fiscalité, sécurité, immigration : Les Républicains fixent leurs conditions à Sébastien Lecornu
- Taxe Zucman : «Les taxes ne sont pas des baguettes magiques»
- Ces 91 milliards d'euros de prélèvements qui plombent chaque année l'industrie française